

-

-  Principaux risques et contraintes :
 Puits de mines
 Cavités souterraines
 Périmètre de Monuments historiques classés ou inscrits
 Ligne électrique Gavrelle - Vendin

 Emplacement réservé

 Secteur de maintien de l'activité commerciale au titre du L123-16 du Code de l'Urbanisme

UE Zone Urbaine à vocation économique

N Zone Naturelle
Elle comprend le sous-secteur :
- Ns : Zone naturelle comportant des équipements sportifs et de loisirs

1AU Zone à urbaniser
Elle comprend les sous-secteurs :

- 1AUa : à vocation dominante habitat et équipements, de densité minimale 50 lg/ha
- 1AUB : à vocation habitat de type béguinage, de densité minimale 30 lg/ha

Liste des emplacements réservés :

Nom	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Création de logements	Commune	15 541 m²
ER2	Création de logements	Commune	3 447 m²
ER3	Création de logements	Commune	2 250 m²
ER4	Création de logements	Commune	6 036 m²
ER5	Aménagement de l'entrée de ville	Commune	1 951 m²



Billy-Montigny

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage



Arrêt projet	
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :	
Le Maire	